



caisse
cantonale neuchâtelaise
de compensation

caisse cantonale
neuchâtelaise de compensation
pour allocations familiales

rapport de gestion 2020

+ -





INTRODUCTION	2-5
PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA CAISSE	6-7
INFORMATIQUE	8-9
2020 EN CHIFFRES-CLÉ	10
ACTIVITÉS DES SERVICES	11-21
RÉSULTATS COMPTABLES	22-26



STATUT, TÂCHES ET IMMEUBLES	27
ACTIVITÉS DES SERVICES	28-29
RÉSULTATS COMPTABLES	30-31



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution. Nous tenons à remercier tout spécialement les cadres, ainsi que l'ensemble du personnel de notre entreprise, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

SITUATION SUR LE PLAN FÉDÉRAL

En ce qui concerne le premier pilier, la principale nouveauté sur le plan fédéral est l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) au 1er janvier 2020. Pour les travailleurs salariés, le taux de cotisation à l'AVS a été relevé de 0,3 point. Ainsi, pour les personnes salariées le taux a passé de 8,4% à 8,7%, pris en charge pour moitié par les employés et pour moitié par les employeurs. La majoration est assumée seule par les indépendants et les personnes sans activité lucrative.

La CCNC a participé à la procédure de consultation lancée par le DFI relative à la modification de la loi sur les allocations familiales (LAFam), qui prévoit l'obligation pour les cantons de mettre en place une compensation intégrale des charges, pour les allocations familiales versées aux salariés et aux indépendants. Le projet prévoit, en outre, la dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture.

En qualité d'organe d'exécution des assurances sociales fédérales, la CCNC a été - et est toujours - fortement mise à contribution par les autorités dans la mise en œuvre des outils de gestion de la crise sanitaire. Depuis le mois de mars 2020, la Confédération a pris un train de mesures, modifiant les modalités d'octroi de l'allocation pour perte de gain COVID-19 (APG COVID-19) à neuf reprises, nécessitant de nombreuses adaptations, révisions et forces de travail supplémentaires.

SITUATION SUR LE PLAN CANTONAL

Le 1^{er} janvier 2020, est entrée en vigueur la loi cantonale instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD). Ce fonds intervient dans la mesure du "contrat-formation", visant à inciter les entreprises à former des apprentis. Le fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du canton à hauteur de 0.58% de la masse salariale. La CCNC a, par conséquent, implémenté cette spécificité cantonale dans son applicatif informatique et comptable.

SITUATION DE LA CAISSE SUR LE PLAN INTERNE

La commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales n'a pas pu siéger en séance plénière en raison de la crise sanitaire. Les résultats financiers et les activités des deux institutions ont été portés à la connaissance des commissaires par voie de consultation en décembre 2020. Vous trouverez plus de précisions dans le rapport d'activité de la commission 2020 en pages 3 et 4 du présent document.

La commission du personnel s'est réunie à deux reprises. Les travaux ont principalement porté sur l'élaboration de règles permettant de régir de manière uniforme les modalités du télétravail. Le home office a été instauré et implémenté de manière précipitée au sein de la CCNC au premier confinement. Sa mise en œuvre et ses modalités devaient ainsi être fondées par un règlement interne, élaboré en fonction des expériences et des contingences des services de la CCNC.

Une réorganisation interne des tâches de la réception et de l'économat a été entreprise durant le premier confinement et la fermeture des guichets afin de rationaliser les cahiers de charges des collaborateurs qui permettront à l'horizon 2022 de supprimer un poste de travail.

En sus des nouvelles prestations liées à la COVID-19, la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC) a engendré de nombreux travaux de préparation qui, compte tenu des retards pris au niveau fédéral, n'ont pu débuter que tardivement au cours du 2^{ème} semestre 2020. En premier lieu, nous pouvons citer l'adaptation de la législation cantonale au nouveau cadre légal fédéral, la formation des collaborateurs et des agences régionales AVS (ARAVS) aux nouvelles dispositions légales et, par la suite, les tests sur les adaptations informatiques et l'information aux bénéficiaires. Des séances de coordination avec l'Office cantonal de l'assurance-maladie ont été nécessaires pour assurer et garantir les échanges de données automatiques avec les assureurs.



Les résultats comptables de la CCNC et de la Caisse cantonale d'allocations familiales sont bénéficiaires. Ils permettent ainsi d'entamer l'exercice 2021 avec une certaine sérénité malgré les sombres perspectives économiques engendrées par la pandémie.

Dans l'introduction de ce rapport de gestion, nous souhaitons relever tout particulièrement le travail remarquable de nos collaborateurs en charge des dossiers d'allocations pour perte de gain COVID-19, qui ont fait face à une masse considérable de nouvelles tâches, à un nombre important d'appels téléphoniques et de demandes de renseignements tout en assumant la veille fédérale. Ils ont fait face aux défis posés mois après mois de manière efficace et professionnelle. Grâce à l'engagement sans faille de notre personnel qui a effectué plus de 2'700 heures supplémentaires de travail entre les mois d'avril et décembre, notamment durant les week-ends, nous avons pu faire face à nos obligations. A titre indicatif, les heures supplémentaires effectuées représentent l'équivalent de 1,5 EPT sur l'année.

Dans la même perspective, il y a aussi lieu de relever l'engagement extraordinaire de tout le personnel engagé dans le cadre de la gestion des dossiers de prestations complémentaires à l'AVS/AI. Ce secteur s'est mobilisé et a fait preuve d'une solidarité et d'un esprit de corps formidables durant les fêtes de fin d'année 2020 pour assurer la mise en œuvre de la révision de la LPC au 1^{er} janvier 2021 avec toutes les tâches administratives et juridiques qui en découlaient.

Enfin, nous tenons encore à remercier sincèrement notre chef de département, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Nath Karakash de la confiance qu'il nous a toujours témoignée et des excellents rapports de travail que nous avons toujours entretenus.

Pierre-Yves Schreyer, directeur

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMISSION DE GESTION**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'ACTION SOCIALE**
LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT

**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales (Caisse
Alfa)**

Rapport d'activité 2020**Introduction**

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

La commission est présidée M. Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'État, chef du département de l'économie et de l'action sociale. En outre, pour la période administrative du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, le Conseil d'État a désigné par arrêté du 17 janvier 2018, les membres suivants :

Bonzanini Claudia, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'État;
Loup Anne-Françoise, conseillère communale à Neuchâtel;
Morel Sylvia, conseillère communale à La Chaux-de-Fonds;
Bozzi Claude, responsable de service des ressources humaines de VITEOS;
Cattilaz Sébastien, directeur financier de NOMAD;
Cuhe François, conseiller communal, à Val-de-Ruz;
Dubois Claude, conseiller communal au Locle;
Kolonovics Alain, directeur de Prévoyance.ne;
Lavanchy Claude, viticulteur-encaveur, à Neuchâtel;
Monnin Daniel, ancien chef du service de l'action sociale du Canton de Neuchâtel;
Simon-Vermot Benoît, conseiller communal à Val-de-Travers.

Activités de la commission

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, la séance plénière de la commission prévue initialement le 1er décembre 2020 a dû être annulée. Les activités de la caisse ont donc été présentées par voie de consultation aux commissaires. Les documents pertinents, tels que le rapport de gestion 2019, les budgets 2021 de la CCNC et de la Caisse Alfa ainsi que les rapports de révisions de clôture 2019 et les rapports relatifs à la révision principale 2020 établis par notre organe de révision la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA à Neuchâtel ont été remis aux membres.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMISSION DE GESTION (SUITE ET FIN)

Un résumé global des activités des caisses AVS et ALFA, établi par la direction, a permis de rapporter le fonctionnement des deux entités précitées. L'exercice 2020 a notamment été ponctué par de nouveaux défis, tant du point de vue organisationnel, juridique que technique. Dans l'absolu, le résumé susmentionné des activités est détaillé dans le rapport de gestion 2020.

La procédure de consultation a suscité quelques interrogations des commissaires, notamment sur :

- les mesures prises par la CCNC dans la mise en œuvre du télétravail,
- les enjeux majeurs de la migration informatique sur le dispositif du pool IGS,
- des détails comptables.

Les réponses de la direction ont été communiquées aux commissaires par le biais d'un document écrit, le 15 décembre 2020.

Les commissaires ont pris acte des bons résultats des révisions. Les conclusions des rapports de l'organe de révision n'ont pas appelé de remarque particulière.

Neuchâtel, le 31 décembre 2020

Jean-Nathanaël Karakash

Conseiller d'Etat



STATUT

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1^{er} janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales. L'organe de révision de la CCNC est la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, Rue de la Place-d'Armes 3 à 2001 Neuchâtel. Elle procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

TÂCHES

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales (ALFA), la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) sont attribuées à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

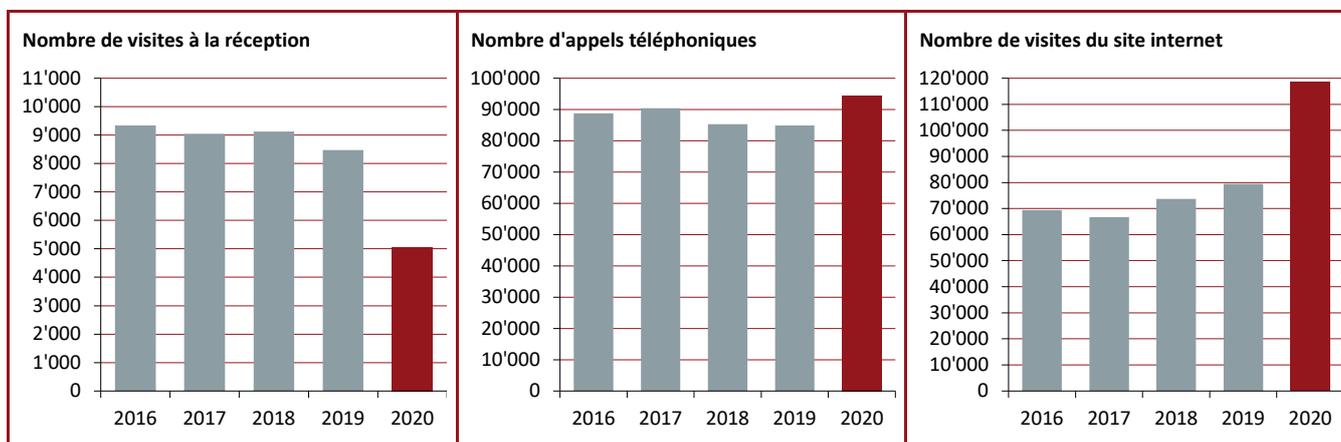
IMMEUBLES

La Caisse AVS est propriétaire des bâtiments Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 à Neuchâtel où elle a son siège. Différents aménagements dans nos locaux au sous-sol ont été entrepris dans le but d'assainir et d'entretenir certaines surfaces. La toiture, les velux et une partie de la ferblanterie ainsi que toute l'isolation de l'immeuble du No 28 ont été refaits. Nous en avons profité pour poser 52 panneaux photovoltaïques orientés sud-est qui ont produit environ 13 MW/h d'électricité entre le 1er mai et le 31 décembre. Durant cette période et au titre du bilan écologique, nous enregistrons une réduction de près de 5 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 145 arbres plantés.

La Caisse AVS abrite dans ses locaux la Caisse de compensation pour allocations familiales qui lui verse une location.

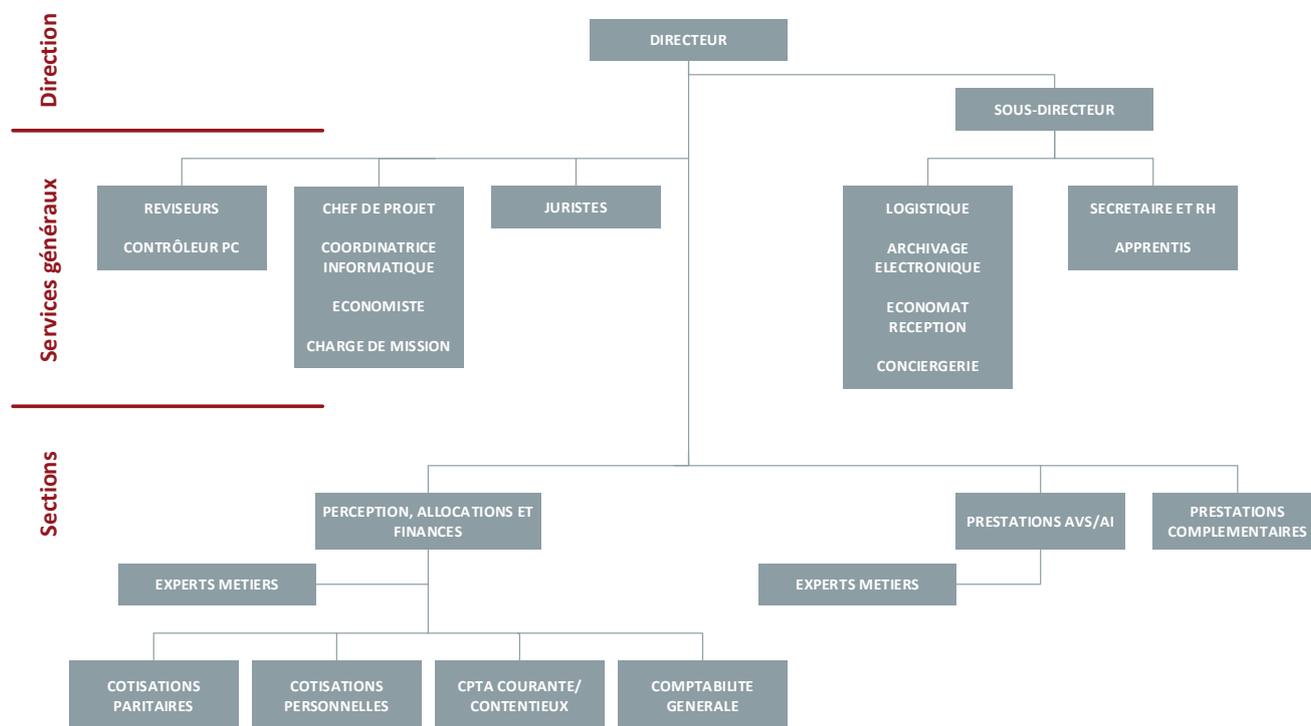
INFORMATIONS AU PUBLIC

Les informations au public ont été diffusées par voie de presse et par notre site internet. Les statistiques des appels téléphoniques ci-dessous comprennent également les appels directs aux collaborateurs des services. Suite à la pandémie de la COVID-19, notre réception a été fermée au public durant les périodes du 16 mars 2020 au 5 juin 2020 et du 2 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

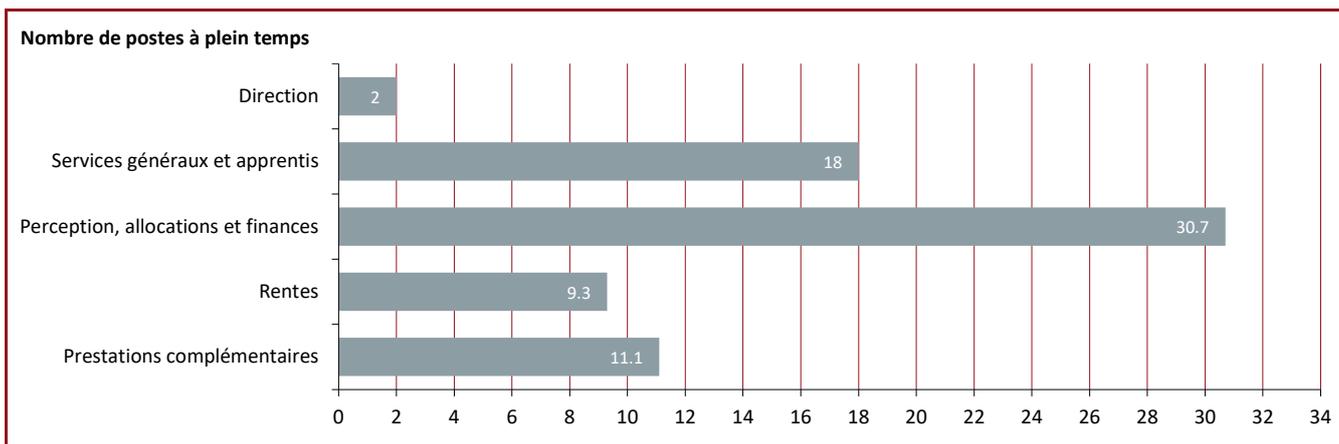




ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2020



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2020, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 71.10, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires ne ressortent pas dans le diagramme.





IGS GMBH (INFORMATIQUE POUR ASSURANCES SOCIALES)

Le projet "Coopération", en collaboration avec IGS GmbH, a une nouvelle fois pris du retard et nous avons pris la décision, d'entente avec notre partenaire la Caisse de compensation du canton de Berne de suspendre ce projet jusqu'à nouvel ordre. Des discussions sur la suite des opérations devraient être menées durant l'année 2021 pour envisager et élaborer une nouvelle stratégie de notre futur informatique.

Suite à la pandémie de la COVID-19, il a été renoncé à effectuer un audit sur la sécurité informatique en 2020. Un test de "phishing" (hameçonnage par courriel), ainsi qu'un test d'ingénierie sociale ont tout de même été réalisés. Les résultats de ces deux tests sont très bons.

PARTENAIRE INFORMATIQUE LÖWENFELS PARTNER AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL (domaines des cotisations, de la comptabilité courante des affiliés, des comptes individuels, des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et de paternité et des allocations familiales) :

- Adaptation du module de calcul des allocations pour perte de gain, afin de pouvoir traiter les différentes allocations pour perte de gain COVID-19.
- Travaux préparatoires dans le cadre de l'augmentation du taux de cotisation APG au 1^{er} janvier 2021.
- Travaux préparatoires dans le cadre de l'adaptation au 1^{er} janvier 2021 de la cotisation minimale et du barème dégressif des cotisations AVS/AI/APG pour les indépendants.
- Travaux préparatoires dans le cadre de l'adaptation au 1^{er} janvier 2021 de la cotisation minimale et maximale AVS/AI/APG pour les personnes sans activité lucrative.
- Développement d'un nouveau module de calcul dans le cadre de l'introduction de l'allocation de paternité au 1^{er} janvier 2021.
- Adaptation du module de calcul des allocations pour perte de gain et tests dans le cadre de la révision du calcul de l'impôt à la source au 1^{er} janvier 2021.

PARTENAIRE INFORMATIQUE DV BERN AG

Les travaux suivants ont été effectués sur notre applicatif NIL+ (domaines des rentes AVS/AI, des allocations pour impotents AVS/AI, des indemnités journalières AI, des prestations complémentaires AVS/AI, ainsi que de l'ePortail) :

- Adaptation et tests du module de calcul des prestations complémentaires dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme des prestations complémentaires au 1^{er} janvier 2021.
- Développement et tests d'une nouvelle interface Sedex avec l'Office cantonal de l'assurance-maladie dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires au 1^{er} janvier 2021.
- Travaux préparatoires dans le cadre de l'augmentation des rentes AVS/AI, des allocations pour impotent AVS/AI et des rentes de survivants au 1^{er} janvier 2021.
- Travaux préparatoires pour la conversion des rentes AVS/AI, des allocations pour impotent AVS/AI, des rentes de survivants et des prestations complémentaires au 1^{er} janvier 2021.
- Adaptation du module de calcul des rentes AI et des indemnités journalières AI et tests dans le cadre de la révision du calcul de l'impôt à la source au 1^{er} janvier 2021.

PARTENAIRE INFORMATIQUE IMAGEWARE AG

Mise à jour majeure du logiciel de scannage Kofax sur la version 11.X.

PARTENAIRE INFORMATIQUE ARCANTEL SA

Hébergement et maintenance des sites internet des caisses de compensation des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève (jusqu'à mi-juillet 2020), du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Notre institution assume la fonction de caisse pilote responsable pour les sites internet des caisses de compensation précitées. D'entente entre les caisses de compensation précitées (hormis Genève), il a été décidé de réfléchir à une refonte de nos sites internet. Les travaux y relatifs ont débuté à fin 2020 et se poursuivront en 2021.



PARTENAIRE INFORMATIQUE SIEN (SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITÉ NEUCHÂTELOISE)

Le SIEN a réalisé les activités suivantes durant l'année 2020 :

- Installation de nouvelles versions pour nos applications NIL, NIL+ et ACOR.
- Copies de données productives sur les environnements d'intégration et de test.
- Gestion des différents problèmes quotidiens.
- Migration des VM sur les nouveaux serveurs.
- Gestion et maintenance du logiciel de déploiement Baramundi.
- Installation du nouveau serveur Kofax.
- Mise en place de l'interface Sedex avec l'Office cantonal de l'assurance-maladie dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires.
- Mise en place de mesures permettant le télétravail à plus grande échelle suite à la pandémie de la COVID-19.

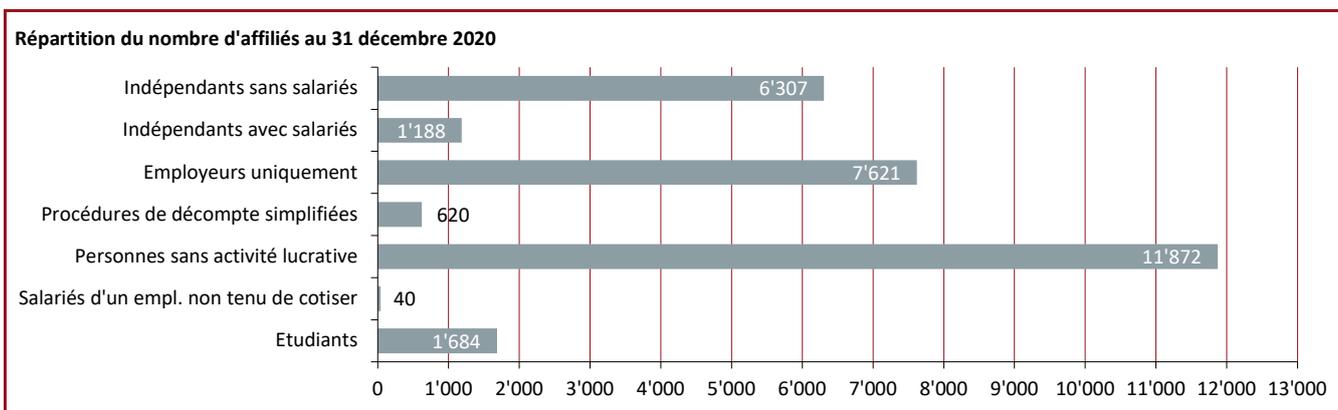


Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	268'712'983	282'978'276	5.31
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	37'126'316	34'866'775	-6.09
Cotisations à l'assurance-chômage	55'166'155	55'094'978	-0.13
Cotisations ALFA (salariés et indépendants)	59'520'195	59'595'033	0.13
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	338'615	367'040	8.39
	420'864'264	432'902'102	2.86
Prestations AVS (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	465'642'901	471'692'189	1.30
Rentes extraordinaires AVS	692'955	665'970	-3.89
Allocations pour impotents AVS	8'803'725	11'171'233	26.89
	475'139'581	483'529'392	1.77
Prestations AI (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	71'535'718	67'875'503	-5.12
Rentes extraordinaires AI	24'801'082	25'683'376	3.56
Allocations pour impotents AI	7'708'252	7'865'178	2.04
Indemnités journalières AI	12'121'538	14'791'456	22.03
	116'166'590	116'215'513	0.04
Prestations complémentaires (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	64'894'173	64'111'383	-1.21
Frais médicaux AVS	9'006'571	8'812'473	-2.16
Prestations complémentaires AI	46'163'662	47'685'623	3.30
Frais médicaux AI	5'132'138	4'870'059	-5.11
	125'196'544	125'479'538	0.23
Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Allocations pour perte de gain (APG)	5'692'490	5'870'360	3.12
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	9'011'527	8'304'309	-7.85
	14'704'017	14'174'669	-3.60
Allocations familiales et de naissance (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Prestations ALFA aux salariés	51'088'637	50'053'886	-2.03
Prestations ALFA aux indépendants	3'322'137	3'572'244	7.53
Prestations ALFA aux personnes sans activité lucrative	5'419'181	5'376'800	-0.78
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1'623'497	1'569'632	-3.32
	61'453'452	60'572'562	-1.43
Nombre d'affiliés	2019	2020	+/- (%)
Nombre d'affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	29'440	29'332	-0.37
Contributions (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Contributions aux frais d'administration	6'164'927	6'213'779	0.79
Bilan comptable de la CCNC (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Réserves générales	9'559'142	10'532'523	10.18
Bénéfice	973'381	713'873	-26.66
Bilan comptable de la Caisse ALFA (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Fonds de réserves	35'959'065	40'254'314	11.94
Perte/Bénéfice	4'295'249	4'107'299	-4.38



FICHER CENTRAL DES AFFILIÉS

Affiliés à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation	31.12.2019	31.12.2020	+/- (%)
Indépendants sans salarié	6'317	6'307	-0.16
Indépendants avec salariés	1'231	1'188	-3.49
Employeurs uniquement	7'312	7'621	4.23
Procédures de décompte simplifiées pour les employeurs	624	620	-0.64
Personnes sans activité lucrative	12'091	11'872	-1.81
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	35	40	14.29
Etudiants soumis à la cotisation minimale	1'830	1'684	-7.98
	29'440	29'332	-0.37



Affiliés aux caisses professionnelles et interprofessionnelles	31.12.2019	31.12.2020	+/- (%)
	10'003	9'924	-0.79

SERVICES EN LIGNE

Notre ePortail compte 4'017 utilisateurs actifs au 31 décembre 2020.

ePortail	2019	2020	+/- (%)
Employés annoncés (facultatif dès le 1 ^{er} juin 2016)	3'487	3'223	-7.57
Employés annoncés via le distributeur Swissdec	119	101	-15.13
Employés modifiés	21	30	42.86
Duplicatas du certificat d'assurance commandés	68	48	-29.41
Départs d'employés annoncés	3'268	2'691	-17.66
Relevés de salaires saisis en ligne	430	457	6.28
Fichiers de relevés de salaires AVS et AF transmis via le distributeur Swissdec	359	499	39.00
Rectificatifs saisis en ligne	57	43	-24.56
Modifications de l'estimation de la masse salariale annoncées	179	210	17.32
Allocations familiales (annonces et mutations)	288	280	-2.78
Communications diverses annoncées	147	202	37.41
	8'423	7'784	-7.59

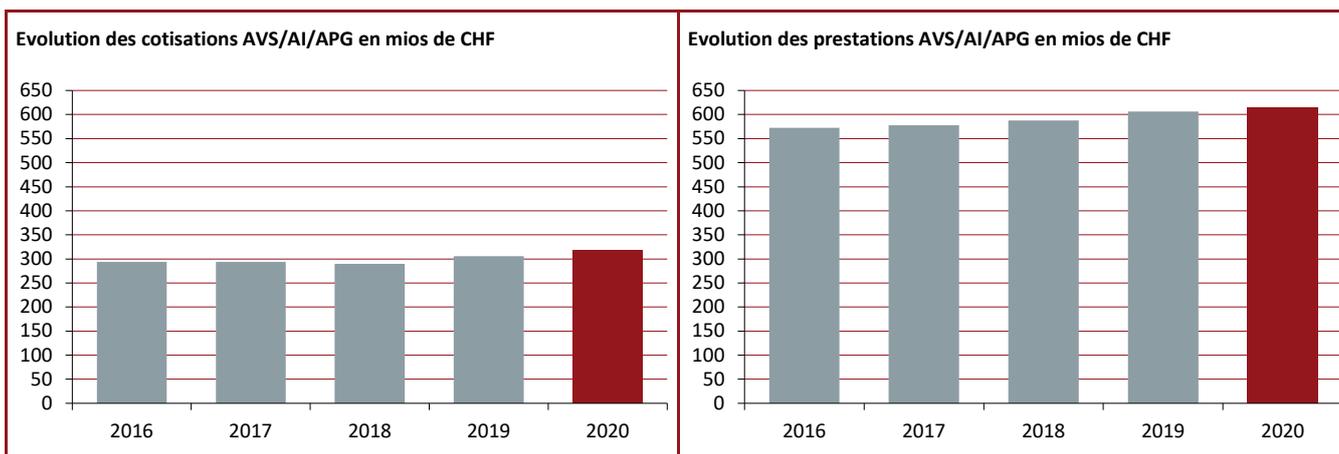
eFacture	2019	2020	+/- (%)
Nombre d'utilisateurs actifs	2'061	2'616	26.93



COTISATIONS

Pour l'année 2020, en ce qui concerne les indépendants, 10 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations et 1 pour une question de détermination de statut. 2 oppositions sur intérêts moratoires de cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées

Pour les personnes sans activité lucrative, il a fallu répondre en 2020 à 11 oppositions à des décisions de cotisations. 3 contestations d'affiliation ont été examinées. 3 oppositions sur intérêts moratoires de cotisations ont été traitées. Les décisions établies en 2020 pour les étudiants n'ont pas fait l'objet d'opposition.



CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

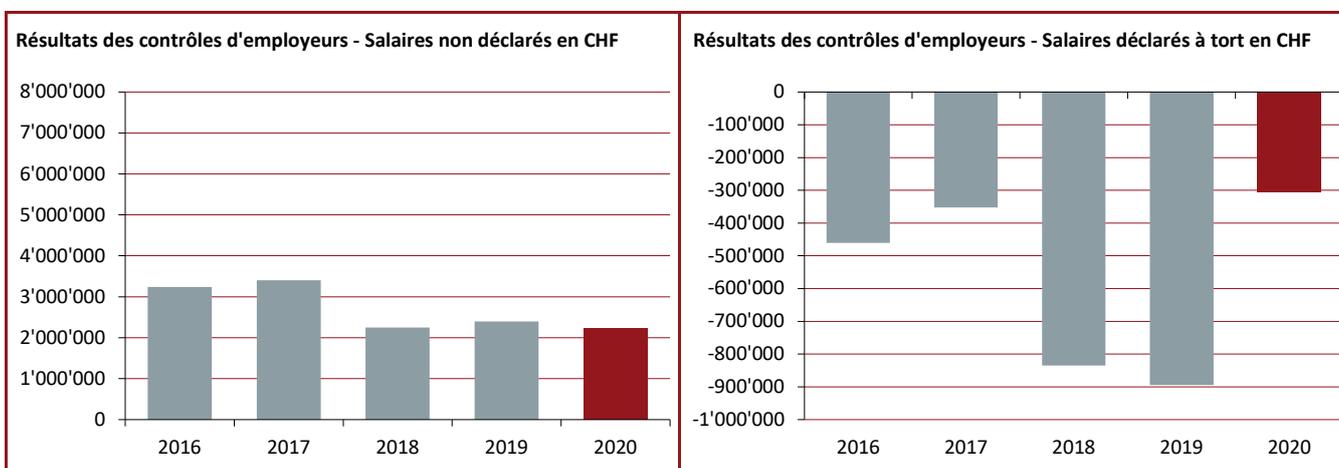
Au cours de l'exercice 2020, le secteur de révision a procédé à 248 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 59 cas (soit le 23.79%).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 113 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 38 cas (soit le 33.62%).

	Salaires CHF	AVS/AI/APG CHF	Frais d'adm. CHF	AC CHF	Intérêts CHF
Non déclarés	2'227'540.70	238'337.30	4'385.20	46'865.70	30'478.55
Déclarés à tort	305'398.85	30'300.50	891.75	7'794.95	6'234.70




CERTIFICATS D'ASSURANCE AVS ET COMPTES INDIVIDUELS

Nombre d'échanges avec la Centrale de compensation	2019	2020	+/- (%)
Certificats d'assurance AVS établis	3'457	2'871	-16.95
Ouvertures de comptes individuels	9'210	8'833	-4.09
Rassemblement des comptes individuels en cas d'extrait de comptes	1'608	1'451	-9.76
Rassemblement des comptes individuels en cas de splitting (partage des revenus)	582	548	-5.84
Rassemblement des comptes individuels en cas de calcul prévisionnel de la rente	607	569	-6.26
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente AVS	1'215	1'174	-3.37
Rassemblement des comptes individuels en cas de rente d'invalidité	413	349	-15.50
Rassemblement des comptes individuels pour usage interne	13'729	12'557	-8.54
	30'821	28'352	-8.01

Nombre de comptabilisations sur les comptes individuels	2019	2020	+/- (%)
Salariés*	75'835	100'964	33.14
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	57	41	-28.07
Retraités exerçant une activité lucrative	2'354	3'549	50.76
Personnes de condition indépendante	7'056	7'391	4.75
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	921	950	3.15
Personnes sans activité lucrative	12'847	17'332	34.91
Timbres-cotisations	10	25	150.00
Splitting (partage des revenus)	13'848	13'276	-4.13
Autres	202	198	-1.98
	113'130	143'726	27.04

* Cette augmentation concerne principalement les comptabilisations sur CI d'APG COVID-19

Montants comptabilisés sur les comptes individuels (en CHF)	2019	2020	+/- (%)
Salariés	2'520'278'437	2'615'665'246	3.78
Salariés d'un employeur non tenu de cotiser	2'243'654	806'026	-64.08
Retraités exerçant une activité lucrative	48'721'993	52'085'299	6.90
Personnes de condition indépendante	212'290'126	218'326'506	2.84
Personnes de condition indépendante dans l'agriculture	66'507'637	70'847'938	6.53
Personnes sans activité lucrative	65'212'584	76'878'185	17.89
Timbres-cotisations	22'500	51'247	127.76
Splitting (partage des revenus)	4'134'937	6'164'543	49.08
Autres	2'602'931	-1'506'930	-157.89
	2'922'014'799	3'039'318'060	4.01

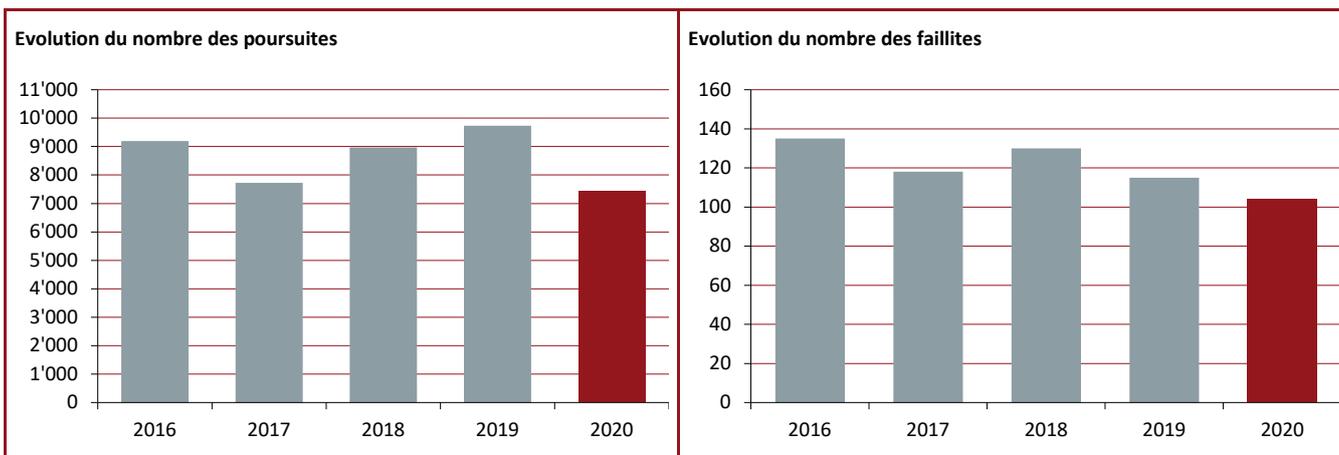
Nombre de comptes individuels	2019	2020	+/- (%)
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	468'742	476'368	1.63



CONTENTIEUX

La suspension des procédures de poursuites durant la crise sanitaire de la COVID-19 a permis au secteur du contentieux de traiter davantage de dossiers irrécouvrables.

Evolution entre 2019 et 2020	2019	2020	+/- (%)
Rappels	24'068	19'319	-19.73
Sommations	11'446	8'714	-23.87
Sursis (arrangements)	1'986	2'286	15.11
Réquisitions de poursuites	5'882	4'283	-27.18
Réquisitions de continuer la poursuite	3'472	2'782	-19.87
Mainlevées d'opposition	375	360	-4.00
Faillites	115	104	-9.57
Créances irrécouvrables	1'156	2'037	76.21
Actes de défaut de biens	1'927	1'601	-16.92
Actions en réparation du dommage (art. 52 LAVS)	37	43	16.22
Oppositions	13	27	107.69
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	27	55	103.70
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	49	0	-100.00
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	63	117	85.71





PRESTATIONS AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

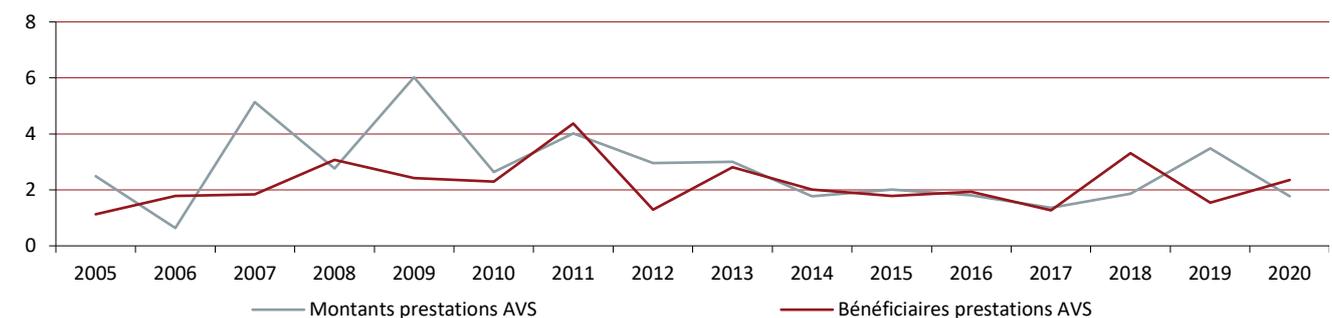
Rentes ordinaires AVS	2019	2020	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	20'378	20'721	1.68
Rentes de survivants	672	670	-0.30
Rentes complémentaires pour conjoints	6	5	-16.67
Rentes d'orphelins simples	361	366	1.39
Rentes d'orphelins doubles	9	8	-11.11
Rentes complémentaires pour enfants	291	301	3.44
Allocations pour impotents	927	1'108	19.53
	22'644	23'179	2.36

Rentes extraordinaires AVS	2019	2020	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	36	34	-5.56
Rentes d'orphelins doubles	0	0	0.00
	36	34	-5.56

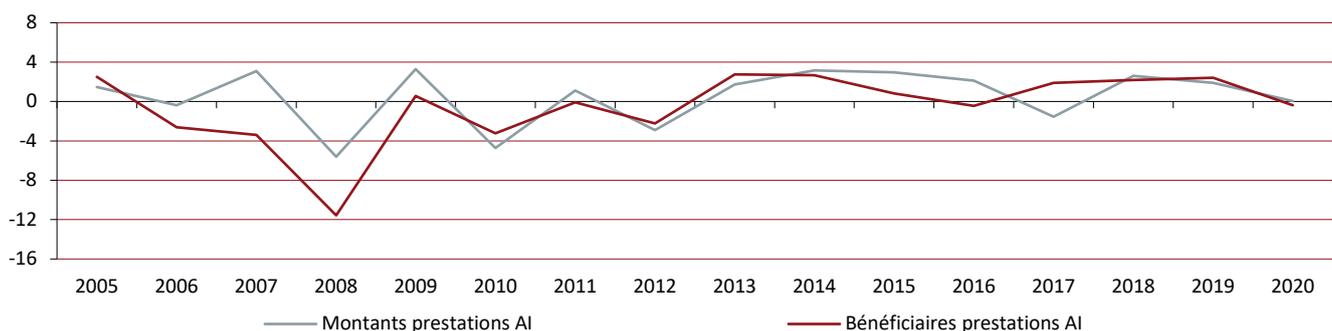
Rentes ordinaires AI	2019	2020	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	3'075	3'042	-1.07
Rentes complémentaires pour enfants	1'242	1'180	-4.99
Allocations pour impotents	780	809	3.72
	5'097	5'031	-1.29

Rentes extraordinaires AI	2019	2020	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	1'204	1'238	2.82
Rentes complémentaires pour enfants	221	229	3.62
	1'425	1'467	2.95

Taux de croissance des prestations AVS en pourcent



Taux de croissance des prestations AI en pourcent





PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

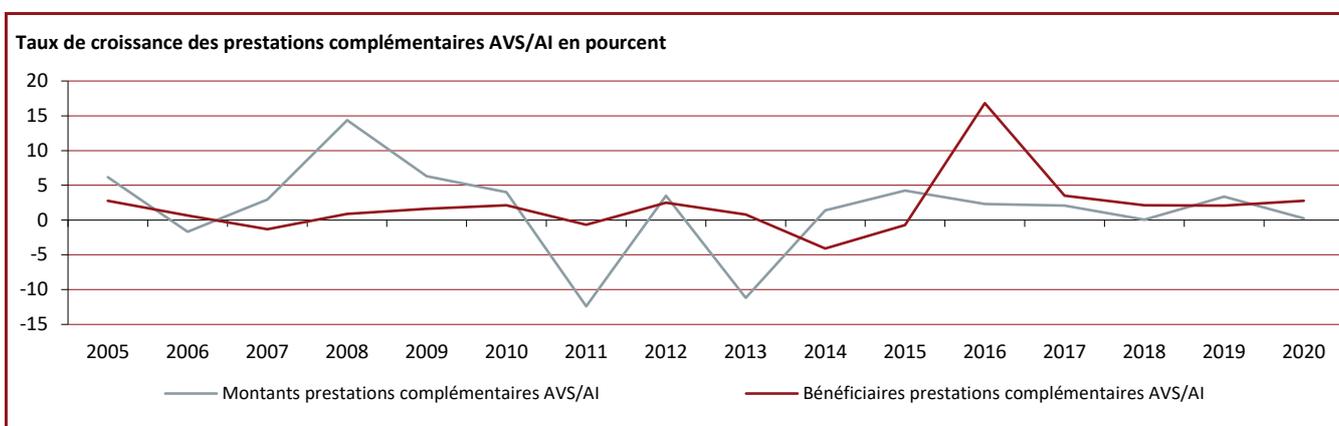
L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Prestations complémentaires	2019	2020	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	5'928	6'008	1.35
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	207	236	14.01
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	3'043	3'183	4.60
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	4	6	50.00
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	7	11	57.14
	9'189	9'444	2.78

dont bénéficiaires placés durablement dans un home	2019	2020	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'363	1'304	-4.33
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	8	15	87.50
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	468	478	2.14
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	1	1	0.00
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	0	1	100.00
	1'840	1'799	-2.23

Les dossiers de prestations complémentaires dont le bénéficiaire ne reçoit pas de prestation mensuelle mais a droit au subsidie de sa prime de caisse-maladie de base ainsi qu'au remboursement des frais médicaux sont également intégrés dans les statistiques. Ces personnes sont reconnues comme bénéficiaires au sens du droit fédéral.

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 20.02% en 2019 et à 19.05% en 2020.



CONTRÔLES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

Toutes les nouvelles demandes de prestations complémentaires (PC), ainsi que toutes les demandes de révisions PC, sont réceptionnées par le contrôleur PC qui examine en premier lieu si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est également contrôlé. Une vérification systématique des données fiscales est ensuite opérée pour chaque demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu, en analysant la situation économique du requérant sur les vingt-deux années précédant le dépôt de la nouvelle demande PC (sur les 5 dernières années pour les révisions). Ce ne sont pas moins de 3'140 dossiers qui ont été vérifiés par le contrôleur PC au cours de l'année 2020.

Les investigations qui en découlent peuvent être longues, car elles nécessitent d'importantes recherches principalement auprès du Service des contributions, du Registre foncier et de l'Office des impôts immobiliers et de succession. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de l'ensemble de ces démarches, mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable. Toutes ces activités de contrôles internes constituent également une aide importante aux gestionnaires, pour l'instruction future de leurs dossiers.



Des montants importants, non chiffrables, sont également économisés suite aux différentes vérifications opérées lors des demandes PC, lorsque celles-ci débouchent sur un refus de droit.

De plus, ces multiples examens dégagent également des économies au niveau des subsides LAMal et des remboursements de frais médicaux. Elles ne peuvent cependant pas être chiffrées, mais sont substantielles.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les donations et avances d'hoiries enregistrées. Cela nous permet de déterminer s'il y a eu donation ou dessaisissement dans un dossier et, le cas échéant, de reprendre lesdits montants dans le calcul PC.

Durant l'année 2020, sur requête des gestionnaires en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 89 situations très complexes liées à des problèmes d'ordre fiscal, immobilier, ou de succession.

À la demande des collaboratrices et collaborateurs des prestations complémentaires et des agences régionales AVS, 41 enquêtes externes ont été engagées. Il a notamment été contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée). La diminution du nombre d'enquêtes effectuées sur le terrain en 2020 est principalement liée aux restrictions dues à la pandémie de la COVID-19.

Un contrôle de la gestion administrative des dossiers est opéré régulièrement afin de déterminer d'éventuelles anomalies. Il peut s'agir de compensations internes, de suppressions de loyer suite à un placement en institution, de valeurs immobilières mal estimées (valeur vénale) et de modifications de loyer. D'autre part, au travers des taxations fiscales, il est vérifié si tous les revenus et toutes les modifications de fortune nous ont bien été annoncés.

Au cours de l'exercice 2020, un montant de **CHF 717'778.00** a ainsi pu être récupéré ou économisé pour des PC versées indûment, ceci pour 48 dossiers.

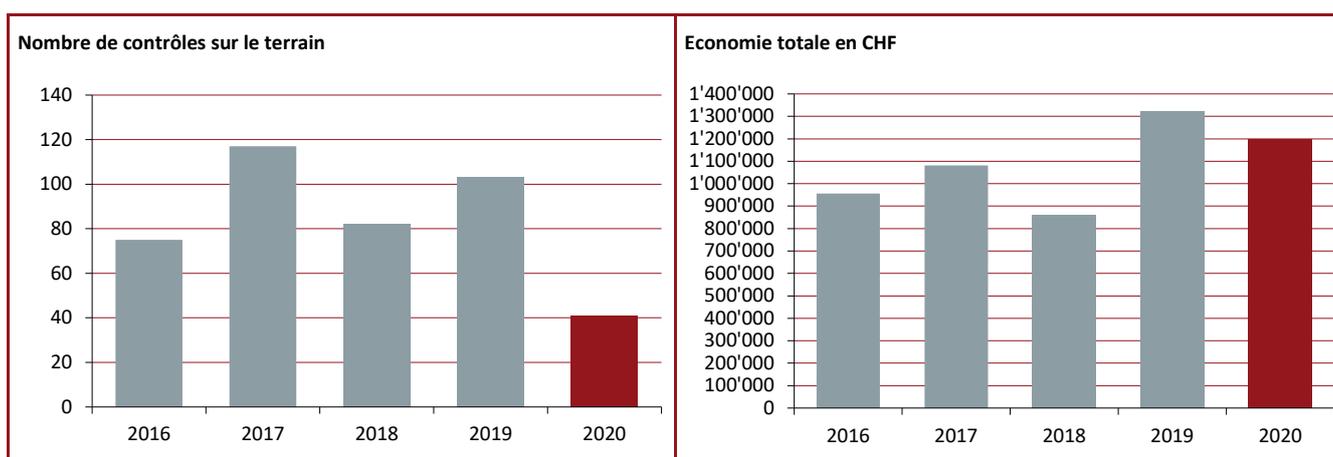
Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait, puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 9 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie de **CHF 64'919.00**.

De plus, tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession aux montants de fortune annoncés dans les dossiers. Il est vérifié la concordance et demandé aux héritiers, le cas échéant, le remboursement des montants indûment perçus. En 2020, ce sont 4 dossiers qui ont été concernés, pour lesquels un montant total de **CHF 85'462.00** a pu être réclamé auprès des héritiers.

Par ailleurs, les dossiers clôturés suite aux diverses vérifications entreprises entre deux révisions périodiques, ont représenté, en 2020, une économie de **CHF 329'721.00**.

Au final, l'ensemble des contrôles opérés ci-dessus a ainsi généré des reprises (rétroactif) à hauteur de **CHF 712'853.00**, auxquelles il y a lieu d'ajouter des économies sur les PC courantes pour **CHF 485'027.00**.



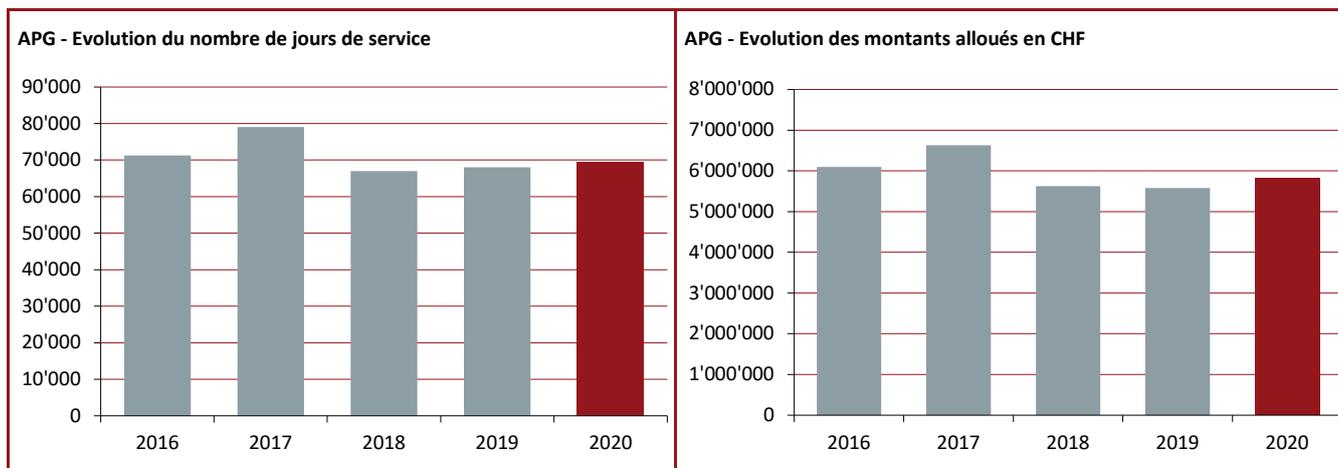


ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN ET DE MATERNITÉ

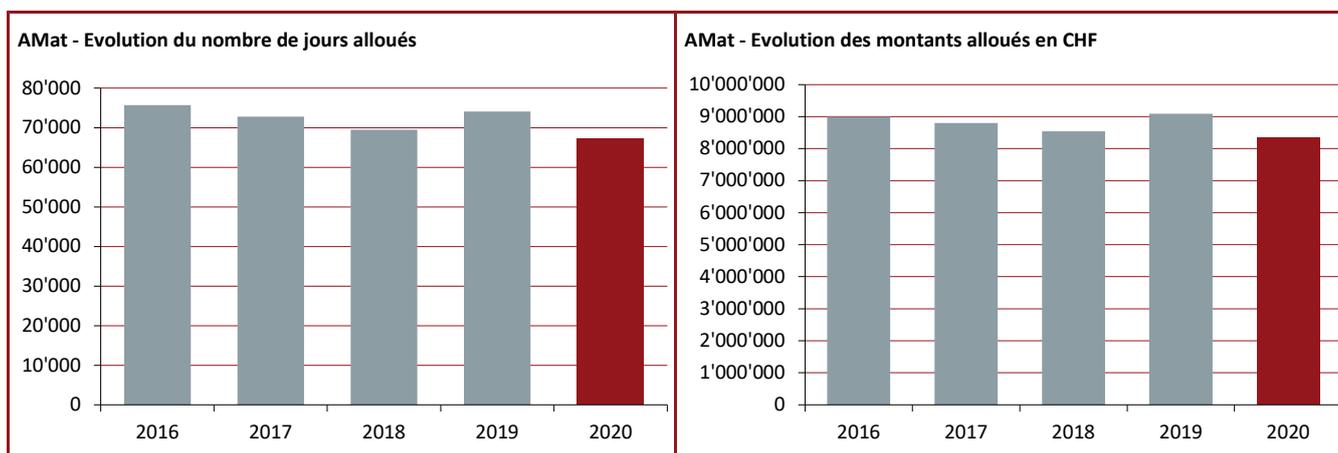
Les données statistiques 2020 pour les allocations pour perte de gain se présentent comme suit :

Genre de service	Nombre de jours de service	Montant total*
Service normal	11'713	1'147'230.00
Recrue	21'569	1'345'694.00
Service d'avancement	8'883	1'009'565.20
Interruption pendant le service d'avancement	590	44'209.20
Recrutement	319	19'778.00
Sous-officier en service long	2'603	244'187.40
Protection civile	2'670	339'268.00
Protection civile commandant	32	6'620.80
Formation de base protection civile	82	5'084.00
Cadre/spécialiste protection civile	1'278	191'605.20
Jeunesse et sport	883	119'115.20
Service civil	13'417	1'011'957.60
Service civil recrue	5'380	333'560.00
Moniteur de jeunes tireurs	0	0.00
	69'419	5'817'874.60

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC



En 2020, **67'249** jours ont été alloués dans le cadre des allocations de maternité pour un montant total de **CHF 8'341'837.83** (y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC).





ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN COVID-19

Les données statistiques 2020 pour les allocations pour perte de gain COVID-19 se présentent comme suit :

Genre d'allocation	Nombre de jours	Montant total*
Garde des enfants (salariés)	23'094	1'359'390.40
Garde des enfants (indépendants)	813	88'628.80
Garde des enfants avec un handicap (salariés)	116	4'241.60
Garde des enfants avec un handicap (indépendants)	20	3'440.00
Quarantaine (salariés)	6'598	795'317.30
Quarantaine (indépendants)	545	52'727.20
Interruption de l'activité (indépendants)	254'536	14'788'749.60
Interdiction de manifestation (indépendants)	42'107	2'606'472.80
Limitation significative de l'activité	216'751	21'438'611.60
Indemnité salariés ayant une position assimilable à un employeur	8'853	953'987.20
	553'433	42'091'566.50

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC



ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE/VITICULTURE (LOI FÉDÉRALE)

Les agriculteurs neuchâtelois sont toujours répertoriés en deux régions distinctes, l'une de plaine, également applicable aux viticulteurs, l'autre de montagne.

En région de plaine, les agriculteurs et viticulteurs ont bénéficié d'une allocation mensuelle de CHF 200.00 par enfant. En ce qui concerne la région de montagne, ils ont touché une allocation mensuelle de CHF 220.00 par enfant. L'octroi des allocations familiales n'est plus soumis à une limite de revenu dès le 1^{er} janvier 2008.

Une allocation de formation professionnelle d'un montant fixé à CHF 250.00 en région de plaine, augmenté à CHF 270.00 en région de montagne, est versée mensuellement pour chaque enfant, dès le 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin de sa formation, mais pas au-delà de son 25^{ème} anniversaire.

Pour les travailleurs agricoles et viticoles (salariés), une allocation de ménage est également allouée, pour autant que les bénéficiaires répondent aux exigences légales.

Allocations aux travailleurs agricoles et viticoles - Région de plaine	2019	2020	+/- (%)
Nombre de bénéficiaires	81	70	-13.58
Nombre d'allocations de ménage	80	67	-16.25
Nombre d'allocations pour enfant	61	61	0.00
Nombre d'allocations de formation professionnelle	21	20	-4.76
Totaux des allocations versées (en CHF)	307'993.00	270'378.90	-12.21
Allocations aux travailleurs agricoles et viticoles - Région de montagne	2019	2020	+/- (%)
Nombre de bénéficiaires	18	21	16.67
Nombre d'allocations de ménage	18	21	16.67
Nombre d'allocations pour enfant	25	28	12.00
Nombre d'allocations de formation professionnelle	2	2	0.00
Totaux des allocations versées (en CHF)	94'669.15	112'280.00	18.60
Allocations aux indépendants agricoles et viticoles - Région de plaine	2019	2020	+/- (%)
Nombre de bénéficiaires	50	51	2.00
Nombre d'allocations pour enfant	52	47	-9.62
Nombre d'allocations de formation professionnelle	50	47	-6.00
Totaux des allocations versées (en CHF)	224'511.45	202'900.00	-9.63
Allocations aux indépendants agricoles et viticoles - Région de montagne	2019	2020	+/- (%)
Nombre de bénéficiaires	177	175	-1.13
Nombre d'allocations pour enfant	270	261	-3.33
Nombre d'allocations de formation professionnelle	126	115	-8.73
Totaux des allocations versées (en CHF)	996'322.95	924'845.20	-7.17



SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique est composé de deux juristes. Le chargé de mission de la CCNC collabore également partiellement avec le service juridique.

Le service juridique traite les oppositions, demandes de remise, demandes de reconsidération, recours aux Tribunal cantonal et Tribunal fédéral. Il a également pour tâches de répondre à des questions juridiques, rédiger des avis de droit et se déterminer sur des modifications législatives. Le chargé de mission a la tâche de préparer et faire une pré-analyse des dossiers.

Il est important de relever que les oppositions relatives aux personnes de conditions indépendantes ou aux personnes sans activité lucrative sont traitées par le service de perception et allocations. Pour ces cas, il faut consulter les statistiques dudit service. Le service juridique est en appui et ne traite que de rares cas. Il en est de même pour le service du contentieux.

Les tableaux suivants recensent les dossiers traités en 2020 et non les dossiers reçus :

Oppositions	PC	AVS/AI/APG	APG COVID-19
Admises/partiellement admises	72	0	1
Rejetées/retraits/irrecevables/sans objet/non entrée en matière	100	14	27
Totaux	172	14	28
Demandes de remises de prestations à restituer	PC	AVS/AI/APG	
Admises/partiellement admises	11	9	
Rejetées/retraits/irrecevables/sans objet/non entrée en matière	69	28	
Totaux	80	37	
Demandes de reconsidération	PC	AVS/AI/APG	
Refus d'entrée en matière	1	0	
Reconsidération de la décision	11	2	
Refus de reconsidérer la décision	6	0	
Totaux	18	2	
Demandes de révision	PC	AVS/AI/APG	
Admises/partiellement admises	0	0	
Rejetées/retraits/irrecevables/sans objet/non entrée en matière	0	0	
Totaux	0	0	
Recours au Tribunal cantonal	PC	AVS/AI/APG	APG COVID-19
Admis/partiellement admis	8	5	0
Rejetés/retraits/irrecevables	11	6	0
Observations sur recours en attente du jugement	19	7	2
Totaux	38	18	2
Recours au Tribunal fédéral	PC	AVS/AI/APG	APG COVID-19
Admis/partiellement admis	1	0	0
Rejetés/retraits/irrecevables	0	1	0
Observations sur recours en attente du jugement	1	2	0
Totaux	2	3	0



CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) - COMPTE DE FONDS

Cotisations AVS/AI/APG	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	646'482.15		1'771'469.74	
Amortissements de cotisations paritaires	409'712.00		679'490.05	
Intérêts moratoires irrécouvrables	131'435.05		225'007.59	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	261'764.25		247'887.55	
Cotisations personnelles		37'126'316.10		34'866'775.15
Cotisations paritaires		268'712'983.10		282'978'276.65
Indemnités en réparation du dommage		121'636.15		176'278.20
Intérêts moratoires sur cotisations		1'004'294.69		678'262.69
AVS				
Rentes ordinaires	465'642'901.00		471'692'189.00	
Rentes extraordinaires	692'955.00		665'970.00	
Allocations pour impotents	8'803'725.00		11'171'233.00	
Taxes d'affranchissement	12'903.65		16'608.45	
Amortissements de prestations à restituer	48'674.75		14'623.40	
Remises de prestations à restituer	0.00		26'242.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	0.00		1'140.00	
Prestations à restituer		679'192.00		767'603.00
AI				
Rentes ordinaires	71'535'718.00		67'875'503.00	
Rentes extraordinaires	24'801'082.00		25'683'376.00	
Allocations pour impotents	7'708'252.00		7'865'178.00	
Indemnités journalières	12'121'538.40		14'791'456.75	
Office AI	10'579'525.29		10'509'098.61	
Frais et dépens	81'547.15		84'379.40	
Amortissements de prestations à restituer	31'416.30		17'767.70	
Remises de prestations à restituer	0.00		41'452.50	
Participation aux cotisations	723'802.25		880'409.70	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	218'575.00		107'830.00	
Prestations à restituer		451'114.00		326'095.00
Indemnités journalières à restituer		521'321.60		941'802.50
Recouvrement de prestations à restituer amorties		0.00		3'755.90
APG				
Allocations pour perte de gain	5'692'490.50		5'870'360.20	
Allocations de maternité	9'011'527.43		8'304'309.03	
Participation aux cotisations	872'121.80		859'189.70	
Prestations à restituer		122'631.51		123'174.60
AFA				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	402'662.15		385'884.60	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	1'220'834.40		1'183'747.80	
Amortissements de prestations AFA à restituer	143.75		0.00	
Indemnités pour frais de gestion	24'980.00		25'119.00	
Cotisations		338'615.10		367'040.30
Prestations à restituer		19'212.10		69'890.00

suite à la page suivante



AC	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations	87'763.10		138'634.40	
Indemnités pour frais de gestion	204'535.20		210'735.00	
Cotisations		55'166'155.55		55'094'978.15
Indemnités en réparation du dommage		25'430.10		34'241.90
Taxe CO2				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	3'193'872.50		1'326'668.40	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		11'408.15		11'519.35
APG COVID-19				
Indemnités APG (COVID-19)	0.00		43'634'140.90	
Participation aux cotisations	0.00		2'283'389.10	
Indemnités pour frais de gestion	0.00		438'552.00	
Indemnités à restituer		0.00		990'298.40
Report en faveur du c/c de la Centrale (COVID-19)	0.00		1'090'110.45	
Report à charge du c/c de la Centrale (COVID-19)		0.00		46'455'894.05
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	364'300'310.15		385'120'752.87	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		625'162'940.07		641'354'020.05
	989'463'250.22	989'463'250.22	1'065'239'905.89	1'065'239'905.89

CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) - BILAN COMPTABLE (AVS/AI/APG/AFA/AC)

Finances	2019		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Liquidités	23'672'447.39		33'119'638.71	
Régularisation des mouvements d'espèces		2'180'054.46		2'063'659.35
Compensation				
Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC		189'915.86		72'212.03
Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI	78'480.05		15'818.15	
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)		11'292'832.84		13'196'594.41
Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)		5'059'468.99		10'431'940.09
Secteur comptable 9 : Compte d'administration		5'028'655.29		7'371'050.98
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	29'954'445.98		34'251'266.00	
Prestations à restituer	641'636.76		713'352.35	
Créances en réparation du dommage	2'336'609.20		2'367'342.40	
Demande de remboursement APG (COVID-19)	0.00		21'479.30	
Paievements provisoires de rentes	4'581.10		0.00	
Paievements partiels de prestations	7'994.05		0.00	
Avoir/Dette envers le secteur comptable 1	189'915.86		72'212.03	
Compte courant Centrale de compensation		30'737'709.90		34'954'887.32
Paievements en retour		60'863.85		82'392.45
Indemnités en réparation du dommage		2'336'609.20		2'367'342.40
Paievements non-imputables		0.00		21'029.91
	56'886'110.39	56'886'110.39	70'561'108.94	70'561'108.94



CAISSE DE COMPENSATION - COMPTE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

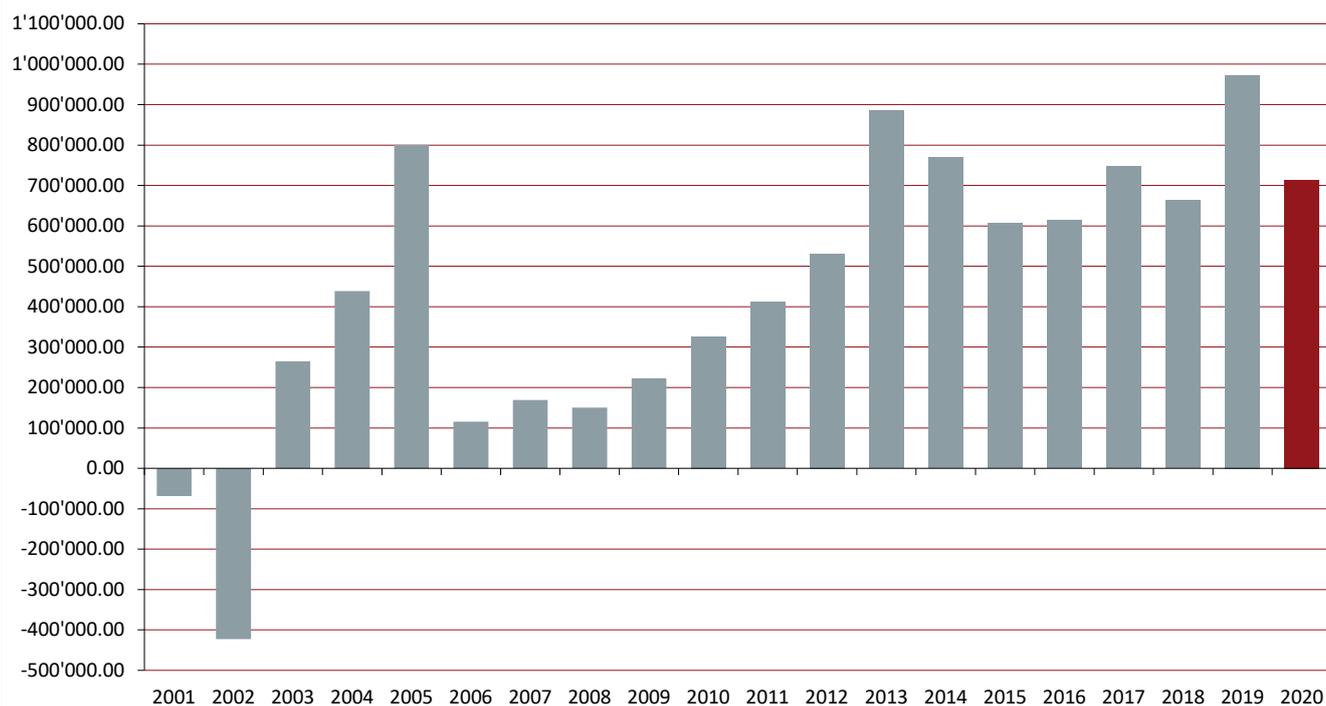
	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	8'695'524.64		8'636'313.25	
Fournitures et mobilier de bureau	103'226.42		124'604.34	
Informatique	1'572'352.26		1'494'256.26	
Autres frais divers	291'232.87		277'045.28	
Frais de poursuites	718'344.13		531'405.13	
Loyers + charges	358'044.25		354'319.40	
Indemnités aux agences	350'000.00		350'000.00	
Frais pour paiements à domicile (lettre recommandée)	450.00		450.00	
Frais organe de révision externe	42'541.50		80'236.50	
Frais d'administration irrécouvrables	247'264.86		489'274.94	
Constitution de provisions	3'000'000.00		2'300'000.00	
Frais sur comptes courants	119'680.90		112'088.70	
Moins-values comptables sur titres	74'609.42		551'144.29	
Frais d'immeubles	80'754.73		397'935.68	
Intérêts hypothécaires	30'000.00		25'000.00	
Amortissements d'immeubles	69'600.00		69'600.00	
Contributions aux frais d'administration		6'164'927.16		6'213'779.71
Autres contributions		157'182.05		200'967.40
Émoluments		465'973.65		418'732.20
Indemnités autres tâches		238'446.00		231'129.00
Travaux pour tiers		235'872.95		299'309.65
Indemnités frais d'administration		6'432'749.94		7'451'091.04
Autres produits divers		14'114.60		9'582.00
Frais de poursuites récupérés		683'735.31		557'407.83
Produits sur comptes courants et titres		228'415.24		246'853.20
Plus-values comptables sur titres		1'787'571.00		301'011.45
Dissolution de provisions		0.00		257'436.40
Loyers d'immeubles		317'520.00		317'520.00
Autres produits d'immeubles		500.00		2'727.00
Excédent de produits	973'381.92		713'873.11	
	16'727'007.90	16'727'007.90	16'507'546.88	16'507'546.88



CAISSE DE COMPENSATION - BILAN COMPTABLE

	2019		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	2'250'873.26		2'147'962.15	
Placements	17'240'224.55		17'125'432.57	
Immeubles Fbg de l'Hôpital 28 + 30	5'452'000.00		5'382'400.00	
Mobilier, machines	1'255.00		1'308.00	
Actifs transitoires	307'462.03		309'218.74	
Avoir envers le secteur comptable 1	5'028'655.29		7'371'050.98	
Créanciers		102'524.43		138'405.10
Emprunt hypothécaire		1'250'000.00		1'000'000.00
Provisions		17'582'626.26		19'592'601.22
Passifs transitoires		812'795.45		359'969.02
Réserves générales		9'559'142.07		10'532'523.99
Bénéfice		973'381.92		713'873.11
	30'280'470.13	30'280'470.13	32'337'372.44	32'337'372.44

Evolution de la perte/du bénéfice en CHF





PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - COMPTE DE FONDS

	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	64'894'173.00		64'111'383.00	
Frais médicaux AVS	9'006'571.75		8'812'473.75	
Amortissements de prestations à restituer	217'858.50		303'914.01	
Remises de PC AVS à restituer	5'346.00		48'853.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		3'549'406.10		4'092'265.00
Prestations complémentaires AI	46'163'662.00		47'685'623.00	
Frais médicaux AI	5'132'138.65		4'870'059.20	
Amortissements de PC AI à restituer	77'829.25		106'171.10	
Remises de prestations AI à restituer	131'299.60		44'095.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		2'152'626.30		1'524'147.70
Recouvrement de prestations PC AI à restituer		3'650.00		0.00
Subvention de la Confédération		44'762'248.00		46'405'245.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		75'160'948.35		73'960'914.36
	125'628'878.75	125'628'878.75	125'982'572.06	125'982'572.06

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - COMPTE D'ADMINISTRATION

	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	2'019'424.25		1'887'635.42	
Fournitures et mobilier de bureau	41'997.29		44'367.30	
Informatique	323'376.21		821'986.65	
Autres frais divers	76'444.11		77'077.95	
Loyer + charges	70'386.66		83'594.75	
Indemnités dues à des tiers	329'297.13		350'537.40	
A la charge de la Confédération		1'418'565.00		1'431'660.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		1'442'360.65		1'833'539.47
	2'860'925.65	2'860'925.65	3'265'199.47	3'265'199.47

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) - BILAN COMPTABLE

	2019		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	3'387'465.75		2'903'326.40	
Paievements en retour		1'676.05		4'606.25
Compte courant CCNC		14'678'622.54		16'095'314.56
Avoir envers le secteur comptable 1	11'292'832.84		13'196'594.41	
	14'680'298.59	14'680'298.59	16'099'920.81	16'099'920.81



STATUT

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation AVS/AI/APG est chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. Cette dernière a son siège au Faubourg de l'Hôpital 28 à Neuchâtel. Elle vous présente, conformément aux dispositions de l'art. 18 du même règlement, son rapport annuel d'activités de l'exercice 2020.

TÂCHES

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (ALFA) est chargée de l'application de la Loi sur les allocations familiales (LAFAM) du 24 mars 2006 et de la Loi d'introduction du 3 septembre 2008 de la loi sur les allocations familiales fédérales (LILAFam). En outre, elle perçoit les contributions du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), du Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE), ainsi que du Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD).

L'organe de révision est la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, Rue de la Place-d'Armes 3 à 2001 Neuchâtel.

IMMEUBLES

La Caisse de compensation pour allocations familiales est propriétaire de deux immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5. Ces bâtiments sont régulièrement entretenus. Elle est également propriétaire d'un immeuble administratif de type "Minergie Plus" dont la construction a été terminée en février 2016, rue Chandigarh 2 à La Chaux-de-Fonds au lieu dit "Le Corbusier". Ce bâtiment accueille depuis le mois de mars 2016 l'Office cantonal de l'assurance-invalidité qui a signé un bail de 15 ans. A l'utilisation, il a été constaté que le sol du parking collectif où nous sommes propriétaires de 25 places de parc posait des problèmes de propreté et d'entretien résultant d'une surface en béton relativement abrasive. Des démarches sont en cours avec les autres copropriétaires pour enduire le sol dudit parking d'une peinture de type "Epoxy". Dans le même ordre d'idées, nos places de parc sont malheureusement régulièrement squattées par des locataires ou autres résidents indéliçats des lieux. Pour cette raison, dès que la surface aura été repeinte, nous envisageons la pose de "sabots" de parking avec serrures, scellés dans le sol. Par ailleurs, quelques problèmes d'étanchéité doivent encore être résolus.



COTISATIONS

Le taux de contributions est fixé à 2,1% de la masse salariale des employeurs et du revenu en tant qu'indépendant déterminant pour l'AVS/AI/APG. Le produit de l'ensemble des cotisations de l'exercice 2020 s'élève à CHF 59'595'033.30.

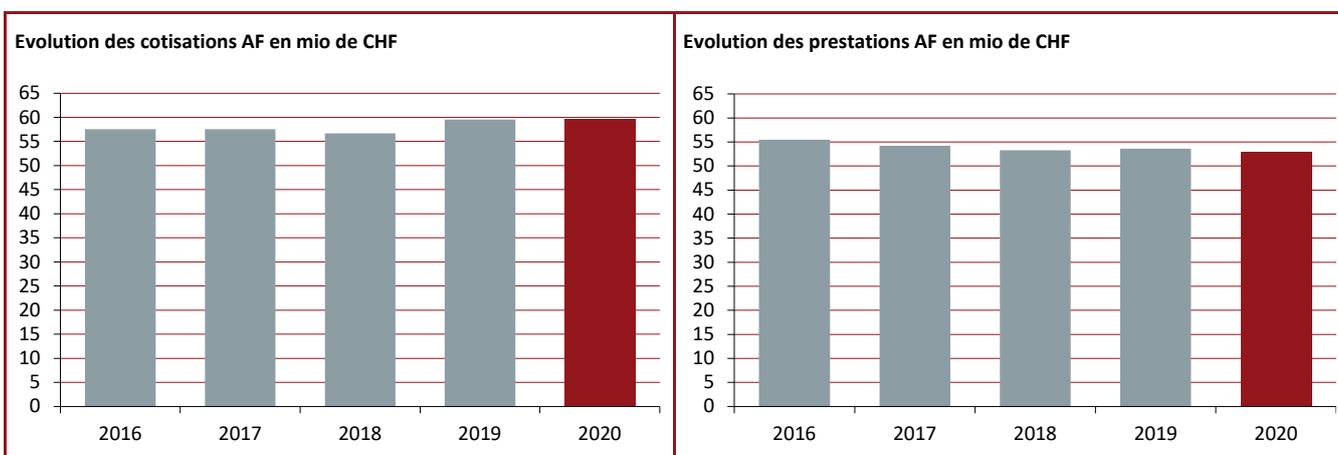
ALLOCATIONS FAMILIALES

Montants des allocations familiales dans le canton de Neuchâtel		Montant en CHF	
Premier enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Deuxième enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00	
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral : CHF 200.00	250.00	
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral : CHF 50.00	80.00	
Allocation de naissance		1'200.00	

Nombre de bénéficiaires	2019	2020	+/- (%)
Salariés	10'614	10'364	-2.36
Personnes de condition indépendante	721	727	0.83
Personnes sans activité lucrative	998	993	-0.50
	12'333	12'084	-2.02

Nombre d'allocations familiales et de formation	2019	2020	+/- (%)
Salariés	18'979	18'795	-0.97
Personnes de condition indépendante	1'248	1'306	4.65
Personnes sans activité lucrative	1'795	1'779	-0.89
	22'022	21'880	-0.64

Nombre d'allocations uniques (naissance et adoption)	2019	2020	+/- (%)
Salariés	609	609	0.00
Personnes de condition indépendante	42	32	-23.81
Personnes sans activité lucrative	101	87	-13.86
Personnes au chômage	32	30	-6.25
	784	758	-3.32



Les graphes ci-dessus ne concernent que les salariés et les personnes de condition indépendante (dès le 1^{er} janvier 2013) car les personnes sans activité lucrative sont à la charge du canton.



CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

Durant l'exercice 2020, le secteur de révision a procédé à 248 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 56 cas (soit le 22.58 %).

Durant la même année, la SUVA a procédé à 113 contrôles dans le domaine des allocations familiales au siège des affiliés. Des rectificatifs ont dû être établis dans 37 cas (soit le 32.74 %).

	Salaires en CHF	Contributions en CHF
Non déclarés	2'222'682.70	48'686.10
Déclarés à tort	271'326.85	7'461.40

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique a traité les dossiers d'allocations familiales suivants durant l'année 2020 :

Oppositions	AF
Admises/partiellement admises	0
Rejetées/retraits/irrecevables/sans objet/non-entrée en matière	6
Total	6
Demandes de remise de prestations à restituer	AF
Admises/partiellement admises	0
Rejetées/retraits/irrecevables/sans objet/non-entrée en matière	11
Total	11
Demandes de reconsidération	AF
Refus d'entrée en matière	0
Reconsidération de la décision	0
Refus de reconsidérer la décision	0
Total	0
Recours au Tribunal cantonal	AF
Admis/partiellement admis	0
Rejetés/retraits/irrecevables	0
Observations sur recours en attente du jugement	0
Total	0
Recours au Tribunal fédéral	AF
Admis/partiellement admis	0
Rejetés/retraits/irrecevables	0
Observations sur recours en attente du jugement	1
Total	1



ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - COMPTE DE FONDS

	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations allocations familiales salariés	50'343'437.42		49'324'086.80	
Prestations allocations de naissance salariés	745'200.00		729'800.00	
Prestations allocations familiales indépendants	3'270'537.05		3'535'044.10	
Prestations allocations de naissance indépendants	51'600.00		37'200.00	
Prestations allocations familiales non-actifs	5'259'581.40		5'236'400.10	
Prestations allocations de naissance non-actifs	159'600.00		140'400.00	
Amortissements de cotisations et prestations à restituer	210'204.05		430'724.75	
Remises de prestations à restituer AF	12'960.00		0.00	
Cotisations allocations familiales salariés		54'925'434.30		54'906'122.35
Cotisations allocations familiales indépendants		4'594'760.85		4'688'910.95
Indemnités en réparation du dommage		10'899.60		21'740.60
Prestations à restituer		349'599.15		371'651.50
Contribution cantonale aux allocations non-actifs		5'419'181.40		5'376'800.10
Excédent de produits	5'246'755.38		5'931'569.75	
	65'299'875.30	65'299'875.30	65'365'225.50	65'365'225.50

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - COMPTE D'ADMINISTRATION

	2019		2020	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	1'601'871.66		1'663'740.21	
Fournitures et mobilier de bureau	39'727.45		36'370.95	
Informatique	374'012.24		239'180.20	
Autres frais divers	49'023.46		43'427.15	
Loyer + charges	66'319.08		69'386.55	
Indemnités dues à des tiers	9'693.00		18'128.43	
Intérêts rémunérateurs contributions	2'806.00		4'596.00	
Constitution de provisions	1'800'000.00		600'000.00	
Charges immeubles	716'129.45		268'686.95	
Charges placements des capitaux	263'160.21		637'749.78	
Frais d'administration AF		52.85		73.45
Indemnités intérêts moratoires		7'543.00		15'327.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		287'000.00		292'700.00
Produits placements des capitaux		2'798'618.03		570'762.89
Produits immeubles		878'022.40		878'132.95
A la charge du fonds allocations familiales		951'506.27		1'824'269.93
	4'922'742.55	4'922'742.55	3'581'266.22	3'581'266.22



ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) - BILAN COMPTABLE

	2019		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Liquidités	8'205'203.71		9'042'844.98	
Impôts anticipés	72'384.22		92'191.38	
Débiteurs	605'759.20		912'719.70	
Actifs transitoires	88'652.30		85'097.27	
Affiliés	3'724'133.66		3'858'545.11	
Prestations à restituer	193'167.50		201'513.95	
Avoir envers le secteur comptable 1	5'059'468.99		6'856'126.45	
Titres	21'493'380.67		23'699'028.97	
Immeubles	10'755'532.75		10'600'232.75	
Créanciers		2'896'732.22		2'881'290.56
Dette envers le secteur comptable 1		0.00		470'245.50
Paievements en retour AF		12'427.10		1'698.00
Passifs transitoires		24'209.00		23'452.00
Provisions		7'010'000.00		7'610'000.00
Fonds de réserves		35'959'065.57		40'254'314.68
Perte/Bénéfice		4'295'249.11		4'107'299.82
	50'197'683.00	50'197'683.00	55'348'300.56	55'348'300.56

Le fonds de réserves au 1^{er} janvier 2021 se monte à CHF 44'361'614.50.



adresse
fbg de l'hôpital 28
case postale 2116
2001 neuchâtel

téléphone
032 889 65 01
e-mail
ccnc@ne.ch

fax
032 889 65 02
web
www.caisseavsne.ch